

Vie des quartiers - Mission Emploi Insertion - Subvention exceptionnelle au Comité de quartier Rosemont - Saint-Ferjeux

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : Le Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux connaît des difficultés financières très importantes qui l'ont amené à constater un déficit de l'ordre de 90 000 € à la fin de son exercice 2009.

Le Conseil d'Administration de la structure a décidé le 5 janvier 2010 de mettre en œuvre un plan visant à permettre le redressement de la structure. Ce plan prévoit notamment 3 licenciements et 3 réductions de temps de travail et devrait permettre à cette association de diminuer ses dépenses de 134 000 € en année pleine.

Ce plan de redressement aura un coût estimé à 25 000 € et ne produira son plein effet qu'à partir de 2011.

Toutefois, dès 2010 son budget prévisionnel passe de 1,19 M€ en 2009 à 1,03 M€.

Ce sont les raisons pour lesquelles le Comité de Quartier s'est tourné vers ses partenaires financiers pour l'aider à traverser cette passe difficile qui menace son existence même.

Une première réponse a été apportée par la Ville qui a accéléré le rythme de versement de ses avances à valoir sur la subvention 2010 afin d'éviter les ruptures de trésorerie.

Une deuxième réponse vise à aider l'association à apurer le déficit 2009 de l'association (90 000 €) et à financer le plan social décidé en début d'année (25 000 €).

A ce titre, la Ville a organisé récemment deux tables rondes de l'ensemble des financeurs de la structure (Ville, Etat, Département, Région, CAF, FSE via le PLIE), sous la présidence de la Première Adjointe et de l'Adjoint à la Vie des Quartiers, pour mobiliser les partenaires autour de la résorption du déficit :

- une première table ronde sur la situation spécifique de la Buanderie le 11 février dernier au CCAS,
- une deuxième table ronde portant sur l'ensemble de la structure le 24 février dernier à la Ville.

Une troisième réponse vise à aider l'association à préparer l'avenir à travers une stratégie partagée permettant à la fois de pérenniser la structure et d'adapter ses interventions aux besoins des habitants du quartier. A cet égard, la Ville a clairement posé 3 conditions :

- la première condition a trait au rapprochement entre l'accueil de jour organisé par la «Buanderie» à Saint-Ferjeux et celui organisé par la Boutique Jeanne Antide, rue Champrond, de manière à augmenter l'amplitude d'ouverture aux sans abri sur la Ville (accueil 7 jours sur 7).
- la seconde est relative à l'engagement de maintenir une forte présence sur la Cité de l'Amitié.
- la troisième est la viabilité du plan de redressement à long terme permettant de garantir la pérennité de la structure grâce à la mobilisation durable de l'ensemble des financeurs.

Au vu des décisions prises et des démarches engagées, notamment avec la Boutique Jeanne Antide, les engagements du Comité de Quartier apparaissent suffisamment sérieux pour assurer la pérennité de la structure et des services qu'elle offre aux habitants du quartier ainsi qu'aux plus démunis.

C'est dans ce cadre que la Ville travaille avec cette association, comme avec les autres maisons de quartier associatives, pour proposer un nouveau mode de conventionnement à la fois pluriannuel et tripartite avec la CAF, afin d'offrir plus de lisibilité à ces structures qui sont les partenaires privilégiés de l'action municipale sur les quartiers.

La Ville prend donc pleinement ses responsabilités pour accompagner cette association dans la période difficile qu'elle traverse, tout en cherchant à préserver le service rendu aux habitants.

Aussi, est-il proposé d'accorder au Comité de Quartier Rosemont St-Ferjeux une subvention exceptionnelle de 27 000 € dont 4 000 € seront financés par la Mission Emploi Insertion pour le Chantier d'Insertion du Comité de Quartier Saint-Ferjeux et 4 700 € par la délégation Vie des Quartiers au titre des activités d'animation socio-culturelles menées en direction des habitants du quartier.

Cette subvention viendra s'ajouter à la subvention de fonctionnement annuelle de 183 310 € versée par ailleurs au Comité de Quartier (auxquels s'ajoutent 162 921 € de valorisation de locaux mis à disposition).

A cet égard, il est rappelé que le Conseil Municipal est également saisi d'un rapport visant à définir le montant des subventions annuelles des structures municipales de quartier. Ce rapport prévoit le versement de la subvention de fonctionnement au comité de quartier ainsi qu'une subvention d'investissement de 10 000 €.

En cas d'accord sur cette proposition, la somme de 27 000 € sera prélevée au chapitre 65.020/6574 CS 47047.

Propositions

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 27 000 € au Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux,

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer l'avenant n° 4 relatif au versement de cette subvention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI et Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 26 mars 2010.